

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2021

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. ALIBERT, Maire de Châteauneuf de Vernoux. Séance à huit clos.

Présents : M. ALIBERT Christian, M. ARNAUD Emanuel, Mme BITH Jacqueline, M. CADET Quentin, Mme COPIE Magali, M. DE CAMBIAIRE Arnaud, M. GUEZE Daniel, Mme LAINE Edith, Mme MACHISSOT Ginette, Mme MALOSSE Brigitte

Absent : M. ARNAUD Mickaël

Secrétaire de séance : Mme LAINE Edith

Avant la séance, moment convivial, à l'occasion de la retraite de Mr SERILLON Jean-Luc au 1^{er} avril 2021, agent technique sur la commune depuis 1995. L'ensemble de l'équipe municipale le remercie pour tout le travail effectué sur la commune depuis des années et lui offre un cadeau de départ.

Le compte rendu du conseil municipal du 25 janvier 2021 a été adopté à l'unanimité.

RETRAIT SDEA

Suite à la prochaine mise en place d'un dispositif de mutualisation pour un marché de travaux de voirie à l'échelle des 42 communes membres de la CAPCA, le conseil municipal à l'unanimité a voté le retrait du SDEA qui ferait double emploi.

AVIS SUR LE PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE

Le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche a décidé à l'unanimité lors de sa séance du 27 juillet 2020 de l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre l'agglomération et ses communes membres.

Ce pacte a pour vocation de faciliter le dialogue, la coordination, l'association dans le but de renforcer les liens entre l'intercommunalité, les maires et leurs équipes.

Afin de débattre des orientations et du contenu du pacte, un comité de pilotage composé de 15 élus a été mis en place. Cette instance s'est réunie à deux reprises, le 8 décembre 2020 et le 15 janvier 2021, et a élaboré un projet de pacte de gouvernance adapté au contexte institutionnel local, sur lequel les conseils municipaux doivent se prononcer pour avis dans un délai de deux mois à compter de la transmission.

Le calendrier d'adoption de ce pacte a par ailleurs fait l'objet d'une modification récente. Initialement fixé au 28 mars 2021 (« neuf mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux), cette échéance vient en effet d'être repoussée par les parlementaires au 28 juin 2021, soit un an après le second tour des élections de 2020 – à l'occasion de l'adoption de la loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire du 15 février : « *par dérogation au dernier alinéa du I de l'article L.5211-11-2 du code général des collectivités territoriales ; si l'organe délibérant a décidé de l'élaboration du pacte de gouvernance mentionné au 1^{er} du même I à la suite du renouvellement général des conseils municipaux de 2020, il l'adopte, après avis des conseils municipaux des communes membres rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte, dans un délai d'un an à compter du second tour de l'élection*

des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, organisé en juin 2020. »

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-11-2

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, notamment son article 4

Vu la délibération n°2020-07-27/62 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche en date du 27 juillet 2020 décidant de l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et ses communes membres.

Considérant que le projet de pacte de gouvernance annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable au projet de pacte de gouvernance de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

COMPETENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES PRISES PAR LA CAPCA

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que la CAPCA souhaite prendre la compétence gestion des eaux pluviales ; ceci nécessite l'organisation d'un service avec un coût (recrutement de trois agents) ; ce qui ferait à la charge de la commune la somme de 8389 € à payer tous les ans.

La compétence sera redonnée aux communes afin que celles-ci n'aient rien à payer.

REPLACEMENT MR SERILLON

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que Mr SERILLON Jean-Luc part à la retraite au 1^{er} avril 2021. L'offre d'emploi est parue sur le site « emploi-territorial »

Une seule candidature a été reçue en mairie, celle de Mr DEVILLEZ Ludovic qui a déjà effectué les remplacements de Mr SERILLON durant ses congés ou arrêts maladies.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune de Saint Maurice en Chalencon a recruté un autre agent sur sa commune.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de recruter Mr DEVILLEZ à 35h avec une mise à disposition de 7h hebdomadaire sur la commune de Gilzac et Bruzac. Le tout refacturé à la commune de Gilzac et Bruzac à hauteur de 20 € de l'heure (montant prenant en compte coût horaire chargé ; utilisation véhicule mairie ; utilisation matériel...)

Arnaud DE CAMBIAIRE souhaite que l'on regarde l'état des frais que cela représente au budget (amortissement du matériel, relevé des kms parcourus...) afin de peut-être revoir le taux horaire à la hausse.

Monsieur le Maire propose de recruter Mr DEVILLEZ pour un CDD d'un an.

Accord à l'unanimité des membres du conseil municipal.

BORNAGE COMMUNE/FERNANDEZ

Suite à la demande de Monsieur FERNANDEZ d'effectuer un bornage entre les parcelles C465 et C473 et à la réception de 3 devis pour bornage entre les parcelles C465 et C473,

le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter l'offre du cabinet GEODIAG pour un montant de 276 € à la charge de la collectivité.

ACHAT DEFIBRILLATEUR

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'acquisition d'un défibrillateur.

Celui-ci sera installé sur le bâtiment de la crèche. Un contact a été pris auprès de Mr SEVENIER pour l'installation

Une demande de subvention a été faite auprès du crédit agricole ; qui a accordé une aide de 250 €.

VOIRIE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que 8 tonnes d'enrobé ont été épandus sur la voirie communale. Ce prétraitement permettra de réaliser des emplois de qualité.

Un devis a été demandé auprès des goudronneurs ardéchois pour la route des Pessous en mauvais état ainsi que pour l'aménagement de la maison des artisans.

TRAVAUX

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les travaux au cimetière ont été effectués par les goudronneurs ardéchois. Deux fontaines et un banc vont également être installés au sein du cimetière pour compléter la rénovation et l'aménagement.

L'achat d'un logiciel a également été effectué afin de pouvoir gérer et suivre plus rigoureusement les concessions

QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Emanuel ARNAUD informe les membres du conseil municipal qu'à ce jour le marché nocturne des Amis de Châteauneuf est maintenu. Il aura lieu le mercredi 11 août 2021
- ⇒ Le siège du vélo club est maintenant sur la commune de Châteauneuf de Vernoux. L'ensemble du conseil municipal se réjouit d'accueillir une nouvelle association.
- ⇒ Demande pour savoir si la commune souhaite préempter sur la parcelle C219 appartenant à Mr CACHARD. La commune ne souhaite pas préempter sur cette parcelle.
- ⇒ Demande de Mr POURRAZ qui souhaite la réalisation d'un ralentisseur de voitures montée de Vallier

- ⇒ Rencontre avec le CAUE le mardi 20 avril après-midi pour définir un projet d'aménagement concerté.
- ⇒ Visite de Mr le Préfet le vendredi 2 avril 2021 à 10h : visite de la maison des artisans
- ⇒ Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 6 avril 2021

La séance est levée à 23h30.